

Projet de Délibération du Conseil Municipal

du 30 juin 2017

Projet n° 20 : Avis relatif à la demande présentée par SNCF Réseau en vue de réaliser le contournement ferroviaire des sites industriels de Donges, notamment au titre de la loi sur l'eau, de la suppression d'un passage à niveau et du déclassement d'un autre

Exposé

Depuis le 19 juin et jusqu'au 19 juillet 2017, se tient en mairie de Donges une enquête publique unique préalable à la déclaration d'utilité publique du projet de contournement ferroviaire des sites industriels de Donges, emportant mise en compatibilité du PLU de la commune de DONGES, à l'autorisation unique au titre de la loi sur l'eau avec dérogation espèces et habitats protégés, à la suppression du passage à niveau n° 368 et au déclassement du passage à niveau n° 369.

Conformément aux dispositions du code de l'environnement, le conseil municipal de Donges peut émettre, au titre de la loi sur l'eau, un avis sur le projet dans les 15 jours suivant la clôture de l'enquête publique. Il convient également d'émettre un avis sur la suppression d'un passage à niveau et le déclassement d'un second. Toutefois, au-delà de l'aspect réglementaire, cette délibération est l'occasion de rappeler la genèse et l'évolution du projet et d'émettre un avis global sur celui-ci.

Le projet de contournement ferroviaire des sites industriels de Donges est revenu dans l'actualité à partir de 2008, à l'occasion d'une pollution industrielle en Loire, mais il s'agit en fait d'une idée plus ancienne qui remonte à la fin des années 1940.

Le tracé proposé aujourd'hui s'appuie sur trois objectifs, et il est le fruit d'un long processus. Les trois objectifs affichés par les promoteurs du projet sont :

- La réduction de l'exposition de la voie ferrée aux risques industriels,
- La pérennisation de la raffinerie et des sites industriels attenants,
- L'amélioration de l'accès à la desserte ferroviaire de Donges.

Trois grandes familles de tracés ont tout d'abord été imaginées, puis un faisceau unique a été recherché lors des études préliminaires conduites entre 2008 et 2012 :

- Un "grand contournement nord",
- Un passage en tunnel sur le tracé actuel,
- Un passage le long de la RD100.

La variante le long de la RD100 a été retenue après décision du comité de pilotage en avril 2011.